

Compte-rendu de l'audience au cabinet du ministre le mercredi 29 novembre.

Le SNIA-IPR représenté par Christian Champendal, Roger Keime et Alain Marie a rencontré le mercredi 29 novembre Isabelle Bourhis, conseillère sociale au cabinet du ministre chargée des partenariats et de la vie scolaire, assistée de deux personnes de la DGRH.

Principaux points abordés

■ Sur les missions des inspecteurs

Le Snia-Ipr n'est pas demandeur d'une réécriture de la circulaire de 2015 sur les missions qui a fait l'objet d'une large concertation avec les organisations syndicales représentatives des inspecteurs. Concernant le volet accompagnement, la réforme de l'évaluation des professeurs va dans le sens du renforcement de cette mission. Nous avons mis en exergue les difficultés relatives aux RDV de carrière : fortes contraintes organisationnelles pour les IA-IPR, dysfonctionnement de la plateforme SIAE, manque d'information des enseignants sur la nouvelle procédure, ... Nous avons demandé l'organisation rapide d'une réunion technique à la DGRH avec la chef de bureau en charge du dossier.

Concernant le volet pilotage, nous avons demandé le nécessaire renforcement par les recteurs de l'implication des IA-IPR dans le pilotage et la définition de la stratégie académique.

La conseillère sociale nous a précisé que cette réécriture des missions ne faisait pas partie des priorités du ministre.

■ Sur les conditions de travail

La persistance de signaux inter-professionnels alarmants dans notre ministère nécessite de s'emparer effectivement des aspects mis en évidence par notre enquête sur les conditions de travail des inspecteurs (mai 2016), particulièrement ressentis en contexte de réforme du collège, de mise en œuvre du protocole PPCR et du plan de réussite étudiants. Les collègues ont une charge de travail extrêmement lourde. Ils ressentent une forte pression au travail qui génère du stress et qui impacte négativement leur vie familiale. Le Snia-Ipr a réitéré sa demande relative à la mise en place d'un groupe de réflexion piloté par la DGRH sur les mesures permettant d'améliorer la qualité de vie au travail et de prévenir les RPS (cf. entretien du 26 septembre avec Madame Le Gleut).

La réorganisation des académies de Caen et Rouen avec un recteur unique a également été abordée. Il y a absolue nécessité d'installer la concertation avec les représentants des OS des personnels, dont celles des inspecteurs. Le Snia-Ipr a fait part de ses inquiétudes sur les modalités de la gouvernance de cette région académique. Nous déplorons la suppression à Rouen d'emplois fonctionnels de conseillers de recteur alors même que la phase d'expérimentation et d'observation vient à peine de débuter.

La conseillère sociale a fait part de la disponibilité du ministère et de ses services pour travailler avec les organisations syndicales sur le dossier RH qui est au cœur des préoccupations du MEN.

■ Parcours carrière des IA-IPR

Le parcours de carrière des IA-IPR est caractérisé par son manque d'attractivité : accès à la hors classe huit années après l'entrée dans le corps, maintien au même indice pendant plusieurs années pour de nombreux collègues (ex : blocage de la carrière des agrégés ou des chefs d'établissement déjà à la HEA) ; accès à l'échelon spécial après dix-huit années d'exercice.

Le différentiel indiciaire avec les corps viviers de fin de carrière est défavorable aux IA-IPR. Différentiel qui sera accentué par les nouvelles grilles de rémunération des enseignants et la création de la classe exceptionnelle.

Cette analyse légitime notre demande d'un accès à la HEB3 en fin de classe normale et à la HEC3 en fin de hors classe. En étape intermédiaire, nous demandons la réduction de six à quatre ans la durée d'éligibilité pour la hors classe, ainsi que de sept à quatre années à l'échelon spécial. Notre demande concerne également l'amélioration des taux de passage qui n'ont cessé de baisser ces dernières années.

Sur l'indemnitaire, nous avons fait part de notre satisfaction pour l'application rapide de la revalorisation de l'ICA. Toutefois, des inégalités persistent dans quelques académies. Nous avons lancé une enquête auprès de nos délégués académiques. Nous ferons prochainement retour des résultats vers le cabinet et la DGRH. Le Snia-lpr souhaite qu'une communication soit faite en réunion de recteurs.trices pour demander la mise en œuvre d'une ICA minimale d'au moins 1000 euros nets mensuels pour tous les IA-IPR, sans discriminer les stagiaires ni les néo-entrants en académie.

Concernant la gestion des emplois d'IA-IPR, nous avons demandé la poursuite du plan pluriannuel de création de postes. Sollicitées sur le nombre de postes proposés au concours 2018 et sur la répartition des postes par discipline, les collègues de la DGRH nous ont précisé que les arbitrages étaient en cours. Sur ce point, nous avons rappelé notre incompréhension sur l'absence de postes en EPS ; discipline en forte tension avec les RDV de carrière.

Pour engager le dialogue sur la valorisation du parcours de carrière des IA-IPR et sur les conditions d'exercice du métier, le Snia-lpr demande l'organisation de réunions types « agenda social » à partir de janvier 2018.

Au titre des questions diverses, nous avons évoqué la journée de rencontre du ministre avec les IA-IPR ainsi que l'organisation d'un entretien dès janvier avec le directeur général des ressources humaines, demande écrite faite depuis lors.

Christian Champendal - Roger Keime – Alain Marie